

LE BUDGET 2024



Avec une hausse des investissements par rapport à l'an dernier et un soutien financier fort en direction des communes, Tours Métropole Val de Loire va mener, en 2024, une politique ambitieuse au service de ses habitants et de l'attractivité du territoire.

3 QUESTIONS À ...



Christian Gatard, Vice-Président,
délégué aux finances et à l'urbanisme

DANS QUEL CONTEXTE A ÉTÉ ÉLABORÉ LE BUDGET 2024 ?

C.G.: L'élaboration du budget primitif pour 2024 s'inscrit dans un contexte économique complexe et incertain, justifiant l'intervention de la Métropole pour le territoire et en soutien aux 22 communes membres. Si l'économie mondiale apparaît moins contrainte qu'il y a un an par les conséquences directes des chocs survenus ces dernières années, des incertitudes demeurent malgré tout. En premier lieu, l'inflation qui pèse sur la consommation des ménages et les taux d'intérêt élevés. Comme toutes les collectivités, la Métropole a connu ces mêmes effets et les mêmes perturbations dans la conduite de ses projets, mais heureusement, sans que notre situation financière ne s'en trouve dégradée.

C.G.: Constituer un budget n'est jamais facile. Sa réalisation, qui se fait avant tout en direction des habitants, doit permettre de répondre cette année à trois grands objectifs : pas de hausse d'imposition, un soutien financier fort en direction des communes avec, notamment, le renouvellement du fonds vert de 5 M€ pour leurs projets de transition écologique et énergétique et, enfin, une hausse de 18,5 % des investissements par rapport au budget de 2023.

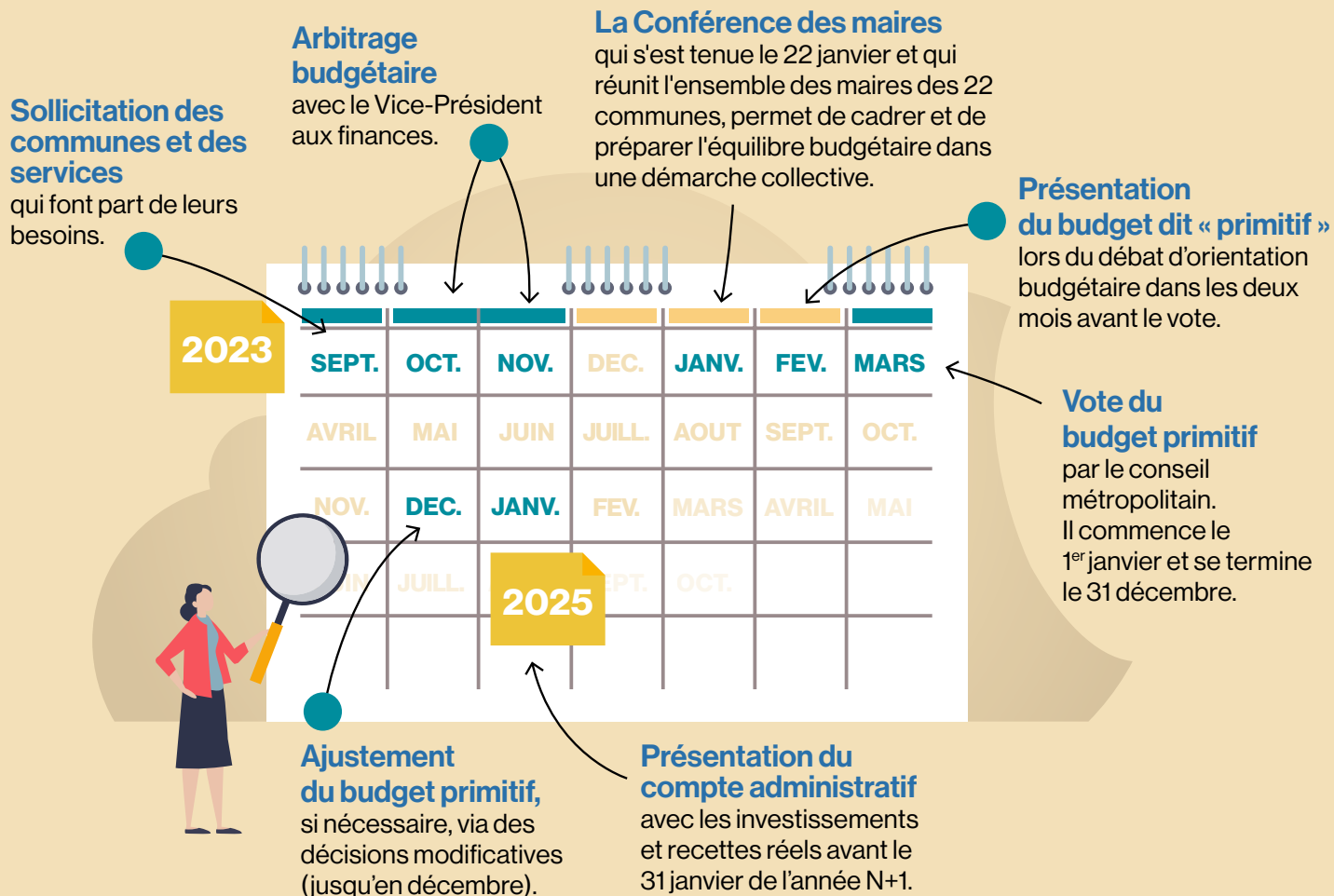
QUELS SONT LES GRANDS OBJECTIFS DE CE BUDGET ?

NOTRE MÉTROPOLE NE DISPOSE PAS DE BUDGET ANNEXE CONSACRÉ AUX TRANSPORTS. POURQUOI ?

C.G.: Effectivement, c'est l'une des particularités de notre territoire. Elle s'explique par la création du Syndicat des Mobilités de Touraine en décembre 2018, qui assure les compétences d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le périmètre des 22 communes de Tours Métropole Val de Loire et de trois autres communes : Vernou-sur-Brenne, Vouvray et La Ville-aux-Dames. Cette entité juridique et indépendante dispose ainsi d'un budget propre, dont le financement de la ligne 2 nécessitera des contributions de la part de la Métropole. Ainsi, nous créons une autorisation d'engagement de 267,2 M€ en fonctionnement et actualisons une autorisation de programme de 86,4 M€ en investissement. Ces montants seront étalés sur les 25 prochaines années.

COMMENT EST ÉTABLI LE BUDGET DE LA MÉTROPOLE ?

Acte majeur dans la vie d'une collectivité, le budget prévoit les moyens financiers nécessaires à la mise en place des politiques publiques décidées par les élus. Il est élaboré chaque année par l'exécutif avant d'être voté en conseil métropolitain.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'élaboration d'un budget de collectivité territoriale doit respecter certains principes fondateurs, parmi lesquels le principe de l'équilibre réel qui impose d'équilibrer les recettes et les dépenses, le principe d'annualité, qui impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et le principe d'unité, qui exige la présentation du budget sur un document unique (certains services, comme l'eau et l'assainissement, font néanmoins l'objet de budgets annexes).



QUELLES SONT LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA MÉTROPOLE



En chiffres
359,3
de recettes

50 %
des recettes
proviennent des
taxes et impôts

LES IMPÔTS

LA COTISATION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

LA TASCOM

Taxe sur les surfaces commerciales.

LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Cette taxe est un nouvel impôt local prélevé par Tours Métropole Val de Loire. Gestion et entretien des digues et barrages, préservation des milieux aquatiques, sensibilisation des publics au risque inondation... Elle permet de financer les nombreuses missions liées à cette compétence, récemment transférée par l'État.

LES IMPOSITIONS « MÉNAGES » COMPOSÉES DE

- La Taxe d'habitation.
- La Taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- La Taxe additionnelle à la taxe de foncier non bâti.

LES TAXES ATTACHÉES ET AFFECTÉES AUX COMPÉTENCES GÉRÉES PAR LA MÉTROPOLE DONT

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
- Les redevances eau et assainissement.
- La taxe de séjour acquittée par les touristes auprès des hôteliers et des logeurs qui la reversent à la Métropole.

LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA

Tours Métropole Val de Loire récupère une partie de la TVA perçue par l'État en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le montant de la part de TVA reversée à la Métropole évolue selon la variation du produit total perçu par l'État d'une année sur l'autre.

L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAU (IFER)



LES DOTATIONS

La dotation globale de fonctionnement (DGF), dont le montant est fixé et versé par l'État aux collectivités locales.

23%
des recettes
proviennent
des dotations et
subventions

L'EMPRUNT

8%
des recettes
proviennent de
l'emprunt



19%
des recettes
proviennent
des autres
ressources

LES AUTRES RESSOURCES

LES SUBVENTIONS

Elles sont issues principalement d'autres institutions publiques, notamment l'Europe, l'État, la Région Centre-Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire.

L'AUTOFINANCEMENT

C'est en quelque sorte une ressource « interne », qui ne provient pas de l'extérieur mais des économies réalisées sur le fonctionnement de la Métropole et qui peuvent ainsi être utilisées pour investir davantage.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le budget de Tours Métropole Val de Loire est composé de deux sections :

LE FONCTIONNEMENT

Il regroupe les dépenses liées aux charges courantes, dont le salaire du personnel, les charges à caractère général (factures d'électricité...), ou les intérêts de la dette.

L'INVESTISSEMENT

Il recense notamment les dépenses d'équipements, les travaux prévus dans la ou les années à venir et le remboursement du capital de la dette.

PLUS D'INFOS

Scannez pour découvrir le compte administratif 2023



COMMENT EST RÉPARTI LE BUDGET GLOBAL DE LA MÉTROPOLE ?

Budget comprenant les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Budget principal de 359.3 M€
Dont
216.7 M€ en fonctionnement et 142.6 M€ en investissement

31,9 M€

Développement économique, enseignement supérieur et tourisme

Dont :

- **10 M€** pour le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises > avec 2,3 M€ pour MAME
- **12,7 M€** pour le soutien à l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur > avec 4,1 M€ pour l'extension de Polytech et 2,2 M€ pour la réhabilitation énergétique des Tanneurs
- **4,5 M€** pour le développement touristique > avec 0,9 M€ pour le Parc des Expositions
- **4 M€** pour l'aménagement d'un aéroport durable

15 M€

Culture et Sports

Dont :

- **10,3 M€** pour les équipements sportifs
- **4,7 M€** pour les équipements culturels

BUDGETS ANNEXES

Assainissement 43,2 M€

Eau potable 40,8 M€

Crématorium 0,8 M€

ET AUSSI ...

Pilotage de l'action publique 29,8 M€

Elle concerne notamment l'aménagement des locaux des archives, le développement numérique du territoire, la gestion des flottes de véhicules, l'équipement des services métropolitains et le programme technique des systèmes d'information

Reversement et fonds de concours aux communes membres 61,4 M€

Remboursement de la dette budget principal 17,9 M€

16,9 M€ Aménagement, habitat et solidarités

Dont :

- 6,6 M€ pour l'accès au logement et à la qualité de l'habitat
- 3 M€ pour la politique de la ville et la cohésion sociale
- 3,1 M€ pour l'accueil des gens du voyage
- 4,9 M€ pour la planification urbaine et l'aménagement urbain



95,6 M€ Infrastructures et espaces publics

Dont :

- 23,3 M€ pour la politique globale d'infrastructures
- 24 M€ pour les travaux dans les communes



90,8 M€ Environnement, énergie et cadre de vie

Dont :

- 18,6 M€ pour la transition écologique et la prévention des risques > avec 10,4 M€ pour le Plan de Prévention des risques technologiques
- 2,1 M€ pour les actions en matière d'énergie et de réseaux de chaleur
- 3,3 M€ pour les actions en matière d'assainissement et des eaux pluviales
- 52,5 M€ pour la gestion durable des déchets
- 3,3 M€ pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- 10,3 M€ pour la propreté urbaine



RESTEZ CONNECTÉ ET SUIVEZ-NOUS !

➔ WWW.TOURS-METROPOLE.FR

